

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 2022

Date de convocation : Le 16 mai 2022  
Nombre de conseillers : En exercice : 14  
Présents : 9  
Votants : 13

L'an deux Mil vingt-deux, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des conseils, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

Etaient présents : Mme Christelle LECLERCQ, M. Didier PATTE, Mme Maria-Hélène PAULINO, M. Stéphane DUBOIS, M. Raphaël POULAIN, Mme Valérie BOULANGER, Mme Séverine HENRIETTE, Mme Audrey SUROWIEC, Mme Florence LEVEQUE, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme Gaëlle ALLART donne pouvoir à M. Raphaël POULAIN  
M. Nicolas FLEURY donne pouvoir à M. Didier PATTE  
Mme Carine CHOQUET donne pouvoir à Mme Séverine HENRIETTE  
M. Nicolas VANNIEUWENHUYSE donne pouvoir à Mme Christelle LECLERCQ

Etaient absents non excusés :  
Madame Elisabeth ETEVE

Secrétaire de séance : Mme Maria-Hélène PAULINO a été élue secrétaire de séance.

\* \* \*

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2022 : Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Elle demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Ajout de trois points à l'ordre du jour : Mme le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adopter les points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération pour la vente de bois de la commune au profit du CCAS
- Délibération adoptant les règles de publication des actes (commune de - de 3500 hab.)
- Choix de l'entreprise pour la réalisation de l'aménagement de l'aire de jeux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces ajouts à l'ordre du jour.

Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE de la Somme)

- o Autorisation de signature de la convention pour la maîtrise d'ouvrage d'une opération d'éclairage public : modernisation de l'éclairage public dans différentes rues

Mme le Maire présente à l'assemblée le projet de « la modernisation de l'éclairage public concernant la RD 925, la rue Léon Soudet, la rue Martin, la rue du jeu de Tamis, la rue du Général Leclerc, la rue des juifs, la rue vannier, la RD 118, la rue René Delcourt, la résidence Léon Soudet et la rue d'Amiens » et son plan de financement.

La FDE assurera pour le compte de la collectivité, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public définie précédemment. Elle passera, en son nom, les marchés nécessaires à la réalisation des travaux.

Montant de l'opération : 119 021.00 € TTC

Plan de financement de l'opération :

Montant pris en charge par la FDE : 56 493.00 €

Aide de 40 % du département de la Somme : 37 487.00 €

Contribution de la commune : 25 041.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer la convention pour la maîtrise d'ouvrage d'une opération d'éclairage public concernant la RD 925, la rue Léon Soudet, la rue Martin, la rue du jeu de Tamis, la rue du Général Leclerc, la rue des juifs, la rue vannier, la RD 118, la rue René Delcourt, la résidence Léon Soudet et la rue d'Amiens.

**Autorisation de signature de la convention pour la maîtrise d'ouvrage d'une opération de rénovation énergétique dans un ou plusieurs bâtiments.**

Mme le Maire présente à l'assemblée le projet de « rénovation énergétique de la mairie et de la bibliothèque ». La FDE assure, pour le compte de la collectivité, la maîtrise d'ouvrage des travaux et met en place, pour la commune, une maintenance adaptée à l'installation.

Ce marché rentre dans le cadre du « groupement de commandes portant sur des travaux sous mandat de la Commune, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités ». L'opération est estimée à un total net de 122 310 € HT.

Le rapport d'audit des installations thermiques et l'étude d'approvisionnement énergétique de la chaufferie de la mairie et de la bibliothèque réalisé par CDC ingénierie et conseil montre des non-conformités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- refuse à l'unanimité à signer la convention pour la maîtrise d'ouvrage de l'opération de rénovation énergétique dans un ou plusieurs bâtiments.
- accepte à l'unanimité de mettre en conformité la chaufferie de la mairie et de la bibliothèque et de prévoir une étude thermique de ces dernières.

**Centre de gestion de la Somme : Autorisation de signature d'une convention pour assurer la fonction d'inspection en matière de Santé et de Sécurité**

En application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, l'Autorité Territoriale doit mettre en place une organisation visant à mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité du travail.

En application des dispositions de l'article 5 du décret précité, l'Autorité Territoriale doit désigner un agent chargé de la fonction d'Inspection en matière d'hygiène et de Sécurité ou peut passer convention, à cet effet, avec le Centre de Gestion.

Cette mission d'Inspection consiste à vérifier les conditions d'application des règles et à proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail.

Le Centre de Gestion de la Somme, qui s'est doté d'un Service Prévention disposant des compétences et des moyens nécessaires, propose d'assurer la fonction d'Inspection.

Cette prestation se réaliserait à titre gratuit puisque le coût serait prélevé sur la cotisation additionnelle versée à cet organisme.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la mission d'Inspection d'Hygiène et de Sécurité selon le modèle joint à la présente délibération.

**Autorisation de signature de la convention financière avec le S.C.Bernaville Prouville pour le financement du club house.**

Mme le Maire présente à l'assemblée le projet de construction du club house sur la parcelle cadastrée H 95 appartenant au SC Bernaville Prouville. Le montant prévisionnel des travaux

est estimé à 106 125.00 € HT soit 127 350.00 € TTC. Le stade n'étant pas municipalisé, l'association se charge de demander les subventions auprès des différents organismes. Le plafond de l'aide versée au SC Bernaville Prouville, par la mairie, est de 100 000.00 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer la convention financière avec le SC Bernaville Prouville pour le financement du club house.

**Tenue du bureau de vote des élections législatives du 12 et 19 juin 2022**

	1 <sup>er</sup> tour 12 juin 2022	2 <sup>ème</sup> tour 19 juin 2022
De 8h00 à 10h30	Florence LEVEQUE Nicolas VANNIEUWENHUYSE Christelle LECLERCQ	Florence LEVEQUE Nicolas VANNIEUWENHUYSE Christelle LECLERCQ
De 10h30 à 13h00	Didier PATTE Bernard VIGNE	Didier PATTE Séverine HENRIETTE Raphaël POULAIN
De 13h00 à 15h30	Valérie BOULANGER	Maria-Hélène PAULINO Audrey SUROWIEC Annie PATTE
De 15h30 à 18h00	Stéphane DUBOIS Annie PATTE Guy LARGY	Carine CHOQUET Valérie BOULANGER Maria-Hélène PAULINO

**Délibération pour la création et le recrutement d'un contrat saisonnier d'animateur pour le CAJ**

Mme le Maire explique que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa prévoit la possibilité pour une commune de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents en vue de faire face à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Concernant les vacances scolaires, la municipalité organise un CAJ pour les jeunes de Bernaville âgé de 12 à 17 ans. Selon les effectifs du CAJ, la commune se doit de respecter la réglementation qui impose des quotas d'encadrement nécessaires selon le nombre d'adolescents inscrits.

Concernant la rémunération, les niveaux de rémunérations seront déterminés selon la nature des fonctions exercées et eu égard au profil des candidats, et selon le grade fixé en fonction des missions définies.

Mme le Maire propose les tarifs de rémunération suivants :

Poste	Forfait journalier	Rémunération nuitée
Animateur BAFA	69 €	16.60 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le recrutement d'agent saisonnier pour répondre à un besoin ponctuel durant l'intégralité des périodes de vacances (hiver, printemps, été, toussaint),
- d'autoriser Mme le Maire à signer les actes afférents au recrutement d'agent saisonnier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le recrutement d'agent saisonnier pour répondre à un besoin ponctuel durant l'intégralité des périodes de vacances (hiver, printemps, été, toussaint), et autorise Mme le Maire à signer les actes afférents au recrutement d'agent saisonnier.

**Délibération pour l'encaissement de la participation du club des aînés, des communes voisines et des personnes extérieures au repas des aînés.**

Mme le Maire donne lecture du bilan du repas des aînés organisé le jeudi 21 avril 2022. 86 repas ont été commandés pour 80 repas servis. Les dépenses s'élèvent à 2 895.71 € soit un prix de revient de 33.67 € par personne.

	Nombre de personnes	Total à facturer
Participation du club des aînés (personne adhérente au club et extérieure à Bernaville)	4	134,68 €
Commune de Domesmont	7	235,69 €
Commune de Gorges	2	67.34 €
Personne extérieure	1	33.67 €

Le coût pour la commune est de 2 454.33 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'encaissement des sommes dues par le club des aînés, les communes de Domesmont et de Gorges et de la personne extérieure pour la participation au repas des aînés.

#### Demande de subvention pour le concours de chevaux boulonnais

Mme le Maire fait part que le concours de chevaux boulonnais aura lieu le dimanche 5 juin de 15h à 18h. Elle propose de verser la somme de 15.00 € par jument aux propriétaires présentant des chevaux au concours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

#### Délibération pour la vente de bois de la commune au profit du CCAS

Mme le Maire fait part que, suite à la tempête, des arbres ont été débités par le service technique, environ 20 stères. Il s'agit de billes de frêne d'une longueur d'1.5 mètres environ et de gros diamètre. La population a été informée de cette vente par le biais du flash info. Vu le nombre de candidature, un tirage au sort a été effectué. Mme le Maire propose de vendre les 20 stères de bois de chauffage au prix de 20 € le m<sup>3</sup> au profit du CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre 20 m<sup>3</sup> de bois de chauffage au prix de 20 € le m<sup>3</sup> livré au profit du CCAS.

#### Délibération adoptant les règles de publication des actes (commune de moins de 3 500 hab.)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Mme le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Elle précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1<sup>er</sup> juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1<sup>er</sup> juillet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- d'adopter la modalité de publicité suivante : publicité des actes de la commune par affichage.
- charge Mme le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Délibération pour le choix de l'entreprise pour l'aménagement de l'aire de jeux

Mme le Maire présente à l'assemblée deux devis pour la réalisation de l'aménagement de l'aire de jeux rue du Général Jean Crépin. Ils comprennent le terrassement, la réalisation d'une dalle en béton, l'ouverture et fermeture d'une tranchée pour ajout de point lumineux et la fourniture et pose d'un sol souple.

L'offre de FP Constructions est de 12 236.50 € HT soit 14 683.80 € TTC, celle de Bouffel TP est de 9 450.82 € HT soit 11 340.968 € TTC. M. Poulain ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a voté à l'unanimité des membres l'offre de Bouffel TP pour un montant de 11 340.98 € TTC.

### Questions diverses

Mme le Maire donne lecture du courrier de l'ADAPEI 80 informant de la 54<sup>ème</sup> opération brioches départementales qui se déroulera du lundi 3 octobre au dimanche 9 octobre 2022. Après concertation, Mme BOULANGER se propose de vendre des brioches le vendredi 7 octobre au marché de l'Abreuvoir et le dimanche 9 octobre à la sortie de la messe. Mme BOULANGER se charge de l'organisation de cette 54<sup>ème</sup> opération brioches.

Mme le Maire fait part que l'appel d'offre pour les travaux de réhabilitation et d'extension du centre de secours est lancé, la date limite de remise des offres est le mercredi 15 juin à 12h. Le montant prévisionnel des travaux est de 687 571.18 € HT.

Mme le Maire fait part à l'assemblée du changement d'horaires de l'agence postale communale à compter du lundi 13 juin 2022. Le lundi et le mardi de 9h30-12h, le mercredi fermé, le jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30, le vendredi de de 9h30-12 et le samedi 10h-12h.

Mme le Maire fait part de l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des cimetières.

Mme le Maire fait part que le groupe de travail concernant l'aménagement de la salle des loisirs s'est réuni. Une visioconférence est prévue le mardi 21 juin avec le cabinet Koya.

Mme le Maire présente les différentes candidatures reçues pour la saison estivale 2022. Trois candidatures ont été retenues en fonction de l'âge des jeunes et leur lieu de résidence.

Mme le Maire donne lecture du courrier du GAEC Fleury qui propose de replanter des haies ruelle des morts pour délimiter à nouveau le tour de ville.

M. DUBOIS fait part que suite au dernier conseil municipal, les renseignements concernant le micro tracteur, la taille haie et la bayeuse ont été pris auprès d'une autre commune, par conséquent les offres de prix reçues sont :

SARL MERCIER	Micro-tracteur	12 700.00 € TTC
	Balayeuse	22 383.60 € TTC
	Taille haie	10 392.00 € TTC
Loxagrim	Micro-tracteur	14 640.00 € TTC
	Balayeuse	22 605.60 € TTC
	Taille haie	14 400.00 € TTC

Le conseil municipal accepte l'offre de SARL MERCIER pour un total de 45 475.60 €

Mme BOULANGER fait part qu'elle a reçu des retours positifs concernant le massif de fleurs devant la mairie et la propreté du bourg.

Mme HENRIETTE demande si les plaques de rues peuvent être installées un peu tous les mois par le service technique. M. DUBOIS préfère que le service technique installe tout en même temps et qu'en cette période ce sont les travaux espaces vert en priorité.

M. POULAIN demande qu'un bureau de contrôle soit contacté pour contrôler l'aire de jeux après l'installation

M. POULAIN informe que les travaux d'enfouissement reprennent cette semaine.

M. POULAIN informe également que lors de l'aménagement de la rue Léon Soudet, il faudra abattre certains arbres morts. Un parking rue Achille Monflier sera ajouté.

Mme HENRIETTE demande si la Chèvrerie du chêne peut s'installer lors de la rèderie du 19 juin. Mme le Maire répond que la rèderie n'est pas ouverte aux commerçants et que la commune ne fournit pas d'électricité.

M. POULAIN informe que les pompiers n'organisent pas la fête nationale. Par conséquent, le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet. Une restauration et une sonorisation seront assurées.

Mme LEVEQUE demande que les forains présents à la fête foraine du 10 au 19 juin 2022 fournissent une attestation d'assurance.

Mme LEVEQUE fait part que Mme VASSEUR demande quand le mur mitoyen rue des juifs sera refait. Mme le Maire répond que cela sera prévu lors de l'aménagement du parking.

Mme LEVEQUE fait part d'un problème de stationnement rue du château au niveau des logements de l'AMSOM. Des places de stationnement sont occupés par des riverains voisins. Mme le Maire répond que ces places ne sont pas nominatives et appartiennent au domaine public.

Mme SUROWIEC fait part que M. Petit de l'entreprise Art'Stone a revu ses devis à la baisse et a donné plus de précisions sur les écritures en feuille d'or concernant le monument aux morts et la plaque à l'église de Vacquerie.

Mme SUROWIEC fait part que M. Vigne a pris contact avec Mme Stimolo conservatrice d'objets d'art du Conseil Départemental pour la peinture dans le cœur de l'église.

Mme le Maire fait part que lors de la visite de la chapelle de Cottenvillers, Monseigneur le Stang a remarqué qu'il manquait un recueil de prières et un pupitre.

Mme SUROWIEC fait part qu'il serait bien de mettre en valeur l'histoire de la Chapelle de Cottenvillers par le biais d'un panneau d'affichage en bois.

Mme le Maire fait part que la société Huchez confirme que les cloches de l'église de Vacquerie pourraient être remises en fonction. Avant de lancer le projet, Mme HENRIETTE propose qu'un sondage soit fait auprès de la population de Vacquerie.

Mme BOULANGER fait part que la rèderie associative aura lieu le dimanche 19 juin. Plusieurs associations y participent.

Mme PAULINO demande si M. ROUSSEAU est bien intervenu à l'église de Vacquerie le 11 mai, Mme le Maire répond négativement. Mme PAULINO reprend contact avec ce dernier, s'il n'intervient pas rapidement Mme PAULINO contactera un autre couvreur.

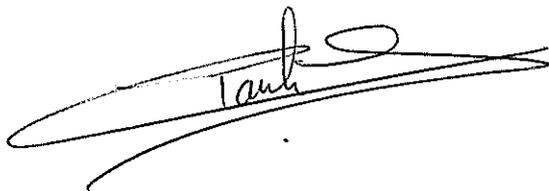
Mme PAULINO fait part qu'elle va prendre contact avec l'entreprise BHF pour faire le point sur les travaux en cours.

Mme PAULINO informe qu'elle a consulté plusieurs entreprises pour la maintenance du chauffage des bâtiments.

Clôture de la séance à 02h10

La Secrétaire de séance,

Maria-Hélène PAULINO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paulino', written over a horizontal line.

La Présidente de séance,

Christelle LECLERCQ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christelle', written over a horizontal line.